

Comment déterminer le montant du loyer ou le partage des dépenses?

L'aspect financier est un facteur déterminant lorsqu'on choisit la colocation. Voici quelques conseils pour déterminer avec justesse le montant du loyer ou un partage équitable des dépenses.

Déterminer le montant du loyer

Vous êtes locataire et vous décidez de louer une chambre à un colocataire. Comment allez-vous déterminer le montant du loyer? En fait, il y a deux possibilités.

A. Un loyer selon le marché

Une façon simple est de regarder quel est le prix moyen pour louer une chambre dans la région. Pour cela, une recherche dans les annonces classées (journaux, Kijiji, Lespac, etc.) vous permettra d'en avoir une bonne idée.

B. Un loyer selon vos coûts réels

L'autre façon est d'évaluer vos propres coûts reliés au loyer (**voir le tableau ci-dessous**), dans le but de diviser les frais en deux parties. Habituellement, on ajoute au loyer, les frais pour l'assurance habitation, le câble ou Internet, entre autres. D'autres frais peuvent s'y ajouter, selon votre entente avec votre colocataire.

Partage équitable des dépenses

Vous êtes deux personnes qui partagez le même logement. Donc, vous partagerez de façon égale les coûts reliés au logement. Dans le tableau qui suit, voici quelles dépenses évaluer :

Postes budgétaires	Coûts
Loyer	
Électricité/Chauffage	
Assurance Habitation	
Câble/Internet	
Total	

Conseils

- Déterminez à l'avance qui a la responsabilité de payer les factures liées au logement.
- Déterminez des dates précises pour le paiement des factures à chaque mois, si possible dans le contrat de colocation.
- Gardez tout document lié à ses frais : facture, état de compte, reçu, preuve de paiement.

Toujours se rappeler : « **Les bons comptes font les bons amis!** »